



Le Ministre des Finances

Communiqué de presse

Arrêt européen épargne-pension. Les Ministres Koen Geens et Alexander De Croo confirment qu'une solution appropriée à cet arrêt doit être trouvée afin de garantir le maintien de l'épargne-pension.

La Cour européenne de justice a déclaré aujourd'hui que certains aspects de la législation relative à l'avantage fiscal de l'épargne-pension contrevenaient à l'art. 49 TFUE, qui détermine la liberté d'établissement dans les pays de l'Union européenne.

Le Ministre des Finances Koen Geens: *“Je vais soumettre cet arrêt à un examen approfondi afin de trouver une solution adéquate permettant de conserver l'avantage fiscal de l'épargne-pension. L'avantage fiscal sur l'épargne-pension n'est pas fondamentalement remis en cause, il doit bien y avoir une réponse appropriée à la discrimination, comme cela s'est passé pour l'arrêt similaire à propos des livrets d'épargne.”*

Le Ministre des Pensions Alexander De Croo: *“Nous devons maintenir l'avantage fiscal pour l'épargne-pension. Grâce à cet avantage fiscal, plus de 2,7 millions de personnes participent aujourd'hui à l'épargne-pension. Cela leur assure une augmentation significative de leur capital de pension, ce qui améliore le confort de la retraite des gens. Même les institutions internationales telles que la Commission européenne et l'OCDE insistent constamment sur l'importance, outre la pension légale, de constituer également une pension complémentaire et de promouvoir l'épargne-pension individuelle. Il est donc important de trouver une solution qui réponde à l'arrêt, mais qui maintienne en même temps la mesure fiscale en faveur de l'épargne-pension. C'est aussi important pour notre économie, car l'épargne-pension dégage des fonds disponibles pour les investissements à long terme.”*

Porte-parole: Davine Dujardin : 02 574 84 08 - 0472 74 94 40 –
davine.dujardin@ckfin.minfin.be

